



**Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA**

**DATE :** 25 mars 2019

**LIEU :** Réunion « virtuelle » et salle de conférence n° 5, Siège de l'ONUSIDA, Genève

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La présidente a ouvert la réunion et informé le Groupe de travail des avancées intervenues depuis la précédente réunion (du 21 mars). Elle a informé ses collègues des indications envoyées par le bureau de la présidence du Conseil de Coordination du Programme concernant l'ordre du jour de la session extraordinaire du CCP (prévue le 28 mars) et des attentes du conseil en ce qui concerne la contribution du Groupe de travail à cette session.

## 2. PROJET DE DÉCLARATION POUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

2. Les membres du groupe de travail ont discuté du processus visant à finaliser la déclaration du groupe lors de la session extraordinaire. Il a été suggéré que, dans la mesure où le CCP n'attendait pas une note d'orientation spécifique, une déclaration orale basée sur le texte préparé par la présidente devrait suffire. De manière générale, les membres étaient d'accord avec le projet de déclaration préparé par la présidente et ont indiqué que celui-ci reflétait les principales questions soulevées lors des précédentes réunions du Groupe de travail. Ils ont proposé quelques modifications.
3. La présidente a exposé l'ordre du jour et la structure des débats de la session extraordinaire, en s'appuyant sur les indications envoyées par le bureau du CCP. Les membres ont estimé que cette session extraordinaire était pour eux une occasion importante de faire part de leurs points de vue, tout en estimant qu'il était peu probable que des décisions définitives soient prises lors de cette réunion.
4. Résumant la discussion, la présidente a indiqué que le Groupe de travail apportait son soutien général au projet de déclaration orale pour la session extraordinaire. Les modifications proposées à la version préliminaire seront incorporées au texte hors connexion. La présidente produira une synthèse révisée avant la fin de la journée (du 25 mars), qui sera finalisée rapidement le lendemain.
5. La proposition d'une note visant à informer le Secrétaire général de l'ONU des avancées sur les questions de harcèlement, d'intimidation et l'abus de pouvoir a été discutée. Des points de vue différents ont été exprimés quant à savoir si le Groupe de travail était censé présenter cette note lors de la session extraordinaire. Il a toutefois été suggéré que le report de la présentation d'un projet de note à la réunion du CCP de juin 2019 pourrait laisser penser que la question n'est pas urgente.
6. La présidente a expliqué que les indications reçues semblaient indiquer que le Groupe de travail devait s'appuyer sur les débats de la session extraordinaire pour parfaire une éventuelle déclaration destinée au Secrétaire général. Le Groupe de travail n'a cependant pas eu assez de temps pour parvenir à un consensus sur cette question et a décidé de ne pas présenter de projet de déclaration lors de la réunion du 28 mars.
7. Les membres du Groupe de travail ont indiqué qu'ils apprécieraient, après la session extraordinaire, de recevoir des instructions claires concernant les prochaines étapes, les actions attendues et les tâches prévues, et le calendrier de travail.

### **3. AUTRES PRÉPARATIFS EN VUE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME**

8. Les participants ont brièvement examiné l'ordre du jour de la session extraordinaire, en notant que celui-ci était la prérogative du bureau du CCP. Selon un sentiment partagé par les membres, l'intention générale semblait être de faire de la session extraordinaire une occasion d'informer le CCP des mesures prises ou des actions en cours et d'aborder le sujet franchement.
9. Les participants ont été informés que certains groupes constitutifs attendaient avec impatience des actions tangibles et rapides de la part du Secrétariat. Certains ont averti qu'une répétition des désaccords exprimés lors de la 43<sup>e</sup> réunion du CCP en décembre 2018 autour du rapport du Groupe d'experts indépendant n'était pas souhaitable et nuirait aux nécessaires mesures unifiées. Les membres ont discuté des questions auxquelles la présidente du Groupe de travail devait s'attendre à devoir répondre.
10. La présidente a indiqué qu'elle réviserait le texte de la déclaration orale pour le CCP sur la base des discussions et préparerait une série de questions attendues ainsi que des ébauches de réponses qu'elle soumettrait aux commentaires des membres du groupe.

### **4. RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

11. La présidente a rappelé aux participants de lui communiquer le plus tôt possible leurs observations sur le rapport de la réunion précédente.
12. Elle a ensuite prononcé la clôture de la réunion.

*[Fin du document]*